

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 30 juin

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Eric PRADAT, Hugues JEANTET.

Pouvoirs : Mario SCARNA donne pouvoir à Jean-Luc DUVILLARD, Murielle PERRIER donne pouvoir à Claudine ROCHE, Stéfania FLORY donne pouvoir à Monia FAYOLLE, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Eric BESSENAY donne pouvoir à Bernard ROMIER, Jacques MEILHON donne pouvoir à Eliane BERTIN, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOUP,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc DUVILLARD

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 23 juin 2017

DATE D’AFFICHAGE : 05 juillet 2017

OBJET : Contrat Ambition Région Rhône-Alpes Auvergne -----
-----N°2017/68

Vu la délibération N°373 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 14 avril 2016 portant création des contrats d'aménagements intercommunal,

Vu la délibération N°1450 de la commission permanente du Conseil Régional du 17 novembre 2016 approuvant les modalités opérationnelles de ces contrats, lesdits contrats Ambition Région,

Vu la délibération N°22/2017, de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais relatif au contrat Ambition 2017/2019,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne au titre du Contrat Ambition pour l'opération d'Aménagement de l'espace Public du site de la Halle et à signer tout document y afférent.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire
